



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe**Quatorzième réunion**

Genève, 2 et 3 mai 2019

Rapport du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable sur sa quatorzième réunion**I. Introduction**

1. La quatorzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue les 2 et 3 mai 2019 à Genève.

A. Participation

2. Des délégations des 27 États membres de la CEE ci-après ont participé à la réunion : Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine.

3. Parmi les organismes des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) était représentée.

4. Une représentante du Centre régional pour l'environnement en Asie centrale était aussi présente.

5. Ont également participé à la réunion des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements d'enseignement suivants : Cyprus Energy Agency ; Centre régional d'expertise « Ecodemia » (Bélarus) ; We want to be at home (Suisse) ; Education for Sustainable Development (Ukraine) ; Ecological Future (Ukraine) ; Planet'ERE (France) ; Soka Gakkai International (Suisse) ; Global Education Network Europe (Portugal) ; Journalists for Human Rights (Macédoine du Nord) ; NGO Support Centre (Chypre) ; Sustainable Development Investment Finance Partnership (États-Unis d'Amérique) ; Youth Sexual Awareness for Europe – Fédération internationale pour le planning familial – Région Europe (Belgique) ; Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (Grèce) ; Université internationale de La Rioja (Espagne).



B. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa quatorzième réunion tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.13/2019/1.

II. Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

A. Résultats préliminaires concernant les progrès réalisés et les difficultés rencontrées pendant la phase IV de la mise en œuvre de la Stratégie

7. La Présidente a rappelé que les États membres étaient convenus d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1) à intervalles réguliers sur la base du modèle unifié de présentation des rapports et d'un ensemble clair d'indicateurs mis au point par le Groupe d'experts des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable. Les trois premiers cycles de présentation de rapports nationaux de mise en œuvre dataient de 2007, 2010 et 2014. L'établissement de tels rapports permettait de faire le point et de mettre en évidence les principaux succès obtenus et défis à relever. En outre, ces rapports fournissaient des informations détaillées sur l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans l'ensemble de la région, ce qui offrait aux pays une occasion unique d'apprendre les uns des autres en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable (EDD).

8. Le quatrième cycle de présentation obligatoire de rapports avait commencé en 2018, à la fin de la phase IV de mise en œuvre de la Stratégie (2017-2019). La date limite de soumission des rapports nationaux de mise en œuvre, initialement fixée au 1^{er} novembre 2018, avait été reportée à la mi-juin 2019 en réponse aux demandes de prolongation du délai formulées par un certain nombre d'États membres. Il n'avait donc pas été possible d'achever le quatrième rapport d'activité à temps pour la quatorzième réunion. Ce rapport serait disponible pour la quinzième réunion du Comité directeur, prévue en mai 2020.

9. La Présidente a rappelé que l'élaboration du quatrième rapport d'activité, qui était toujours en cours, n'aurait pas été possible sans le Gouvernement chypriote, qui avait chargé trois membres du personnel de l'équipe pédagogique de l'Unité d'éducation au service de l'environnement et du développement durable de l'Institut pédagogique chypriote du Ministère de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse de rédiger ce rapport en collaboration avec le secrétariat de la CEE.

10. Une représentante de la délégation chypriote a présenté les conclusions préliminaires du rapport d'activité, qui analysait les données recueillies dans le cadre des 24 rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les États membres à la fin de la phase IV. Quelques rapports nationaux, reçus tardivement, n'avaient pas été pris en compte dans l'analyse, d'autres n'avaient été soumis qu'en russe, tandis que certains pays avaient promis de faire parvenir leurs rapports sous peu, avant la nouvelle date limite fixée.

11. La Présidente a appelé l'attention sur les conclusions principales suivantes du rapport d'activité :

a) Des politiques à l'appui de l'EDD étaient menées dans plusieurs pays, mais il était difficile de les coordonner et d'accroître le nombre de pays dotés de plans nationaux de mise en œuvre en matière d'éducation au service du développement durable ;

b) De telles politiques se développaient aux niveaux non formel et informel et, dans la plupart des pays, elles favorisaient les synergies et mettaient à contribution divers acteurs de l'EDD ;

c) La plupart des pays traitaient des thèmes essentiels liés au développement durable et disposaient de stratégies tendant à mettre en œuvre l'EDD dans l'éducation tant formelle que non formelle ;

d) Il fallait revoir l'ensemble de l'approche institutionnelle et en renforcer la mise en œuvre dans certains pays, principalement en ce qui concerne les incitations et les politiques ;

e) Dans la quasi-totalité des pays, les éducateurs indiquaient avoir été formés aux compétences en matière d'EDD pendant leur formation avant l'emploi et en cours d'emploi. Beaucoup de pays ne disposaient d'aucun réseau bien établi pour promouvoir la coopération en matière d'EDD à l'échelle nationale ;

f) Des outils et supports d'EDD étaient produits dans bon nombre de pays à la faveur de stratégies nationales et d'investissements publics, mais des critères de contrôle de la qualité faisaient défaut. En outre, il restait beaucoup à faire en matière de diffusion et d'accessibilité des supports ;

g) Conscients de l'importance des activités de recherche-développement, de nombreux ministères et organismes gouvernementaux responsables de l'EDD admettaient qu'il était nécessaire de les relier à la politique et aux pratiques en matière d'EDD. Concernant la promotion des travaux de recherche-développement, le principal point faible tenait à l'évaluation des résultats de la Stratégie ;

h) Dans quelques pays seulement, le savoir des peuples autochtones et les connaissances traditionnelles sur l'EDD étaient envisagés de manière globale et s'étendaient aux langues autochtones, aux styles de vie traditionnels, aux arts populaires, à la danse et à la nature. Une importance particulière était accordée à la prise en compte des composantes autochtones dans les programmes d'enseignement ;

i) Des pays faisaient état des difficultés rencontrées dans l'exécution des plans nationaux de mise en œuvre de l'EDD, évoquant principalement des contraintes financières et le manque de temps, la nécessité de diffuser les bonnes pratiques et l'expérience acquise, et la recherche de synergies.

12. Le secrétariat a exprimé sa satisfaction aux pays qui avaient soumis des rapports nationaux de mise en œuvre et a remercié le Gouvernement chypriote pour sa contribution en nature à l'élaboration du rapport de synthèse.

13. Le secrétariat a fait savoir que le rapport d'activité serait prêt après la mi-juin 2019, terme du dernier délai accordé, étant donné que certains pays n'avaient pas encore soumis leur rapport national de mise en œuvre. Une fois complété, le rapport d'activité serait établi sous sa forme définitive et communiqué au Comité directeur pour information, puis serait soumis en tant que document officiel pour examen à la quinzième réunion.

14. La Présidente a invité les participants à exposer les principales activités et initiatives entreprises depuis la treizième réunion du Comité directeur (Genève, 3 et 4 mai 2018). Au cours du débat, un certain nombre de pays ont rendu compte des activités menées en matière d'EDD ou ont apporté des précisions ne figurant pas dans leur rapport national. Le Comité directeur a demandé au secrétariat d'afficher sur le site Web tous les textes des interventions qui lui avaient été transmis et de prendre note des bonnes pratiques signalées.

B. Cadre régional de coopération pour le développement durable : le Forum régional pour le développement durable

15. Le secrétariat a informé le Comité des résultats de la table ronde d'apprentissage collaboratif intitulée « The Power of Knowledge for Change : Education and Learning as Drivers of Sustainable Development and "learning to live together" » (« Le savoir, instrument du changement : l'éducation et l'apprentissage en tant que moteurs du développement durable et de l'apprentissage du "vivre ensemble" »), organisée dans le cadre du Forum régional pour le développement durable consacré à la région de la CEE (Genève, 21 et 22 mars 2019).

16. Le Comité a pris note des informations fournies et a fait état de sa participation et de celle de ses membres à la table ronde, qui avait été l'occasion de montrer comment la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable pouvait aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à

atteindre l'objectif de développement durable 4 et sa cible 4.7, liée à l'EDD, en partageant de bonnes pratiques et en encourageant d'autres pays à les adopter.

17. Le secrétariat a invité le Comité directeur à participer aux prochains forums régionaux organisés selon des modalités similaires, si la formule proposée incluait la présentation d'études de cas sur les bonnes pratiques.

C. Résultats des activités de renforcement des capacités

18. Le secrétariat a rendu compte d'un atelier de renforcement des capacités financé par la Suisse et consacré aux activités de promotion de l'EDD menées au niveau national (Tbilissi, 5 et 6 avril 2019).

19. Une représentante de la Géorgie a présenté les résultats de l'atelier, centré sur le domaine d'action prioritaire c) du cadre de mise en œuvre de la Stratégie (Renforcer l'enseignement technique et la formation professionnelle en faveur du développement durable et de la transition vers une économie verte). Cet atelier visait à examiner les mécanismes permettant d'intégrer les grands principes de l'EDD dans le système national d'enseignement technique et de formation professionnelle par un dialogue intersectoriel entre les principales parties prenantes. L'objectif du dialogue était de chercher des possibilités de réorienter le système vers : la promotion de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ; l'acquisition des compétences correspondantes en matière d'EDD par les éducateurs afin que ceux-ci puissent jouer un rôle actif dans ce domaine, le manque de telles compétences étant considéré comme un obstacle majeur à la réalisation de progrès.

20. La Présidente a remercié le Secrétariat d'État suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation d'avoir financé cet atelier et s'est félicitée que le financement du prochain atelier de renforcement des capacités, prévu en 2020, soit assuré.

21. Le secrétariat a souligné l'importance des activités de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national et a invité les États membres à contribuer davantage à ces activités.

22. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer de coopérer avec les États membres intéressés, notamment en vue de déterminer ceux qui seraient disposés à accueillir l'atelier en 2020. Il a été convenu que le choix final du pays hôte serait fait par le secrétariat, en concertation avec le Gouvernement suisse et le Bureau, puis communiqué aux pays intéressés en temps utile après la réunion.

III. L'éducation au service du développement durable en vue de la participation des jeunes à la réalisation des objectifs de développement durable

23. Le Comité a été invité à réfléchir à ce que pouvaient faire les jeunes pour contribuer à faire avancer l'action en faveur de l'EDD, en particulier dans le cadre des activités de la CEE, et aux enjeux à prendre en compte en ce qui concerne la participation des jeunes à la réalisation des objectifs de développement durable. Les idéaux et l'énergie des jeunes pourraient pousser le reste de la société à adopter de nouveaux modes de vie durables et être la source de solutions innovantes à l'appui du développement durable. Une société qui investit dans sa jeunesse investit dans son avenir. L'éducation au service du développement durable, en tant que vecteur de transformation, joue un rôle central en éduquant les jeunes, en les inspirant et en les incitant à agir pour bâtir des sociétés plus résilientes et plus durables.

24. Après une introduction, la Présidente du Comité directeur a fait un exposé détaillé sur ce point, en donnant des exemples de documents d'orientation et de déclarations officielles de plusieurs organisations internationales au sujet de la jeunesse, tels que la *Feuille de route de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour*

*l'éducation en vue du développement durable*¹ ou le document d'orientation de l'UNESCO sur l'avenir de l'éducation au développement durable², soulignant combien il était nécessaire d'accompagner les jeunes dans leur rôle d'agents du changement en faveur du développement durable par le biais de l'EDD et de leur donner la possibilité d'être associés à la prise de décisions essentielles liées au développement durable. Adoptée en 2005 (CEP/AC.13/2005/2), la Stratégie mentionnait la nécessité de veiller à ce que tous les élèves et tous les étudiants acquièrent les connaissances voulues en matière de développement durable et soient conscients de l'incidence des décisions n'allant pas dans le sens d'un tel développement (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1, par. 29). De même, une référence directe, quoique limitée, à la jeunesse figurait dans le plan de travail pour 2017-2019 relatif à la Stratégie, qui reconnaissait la participation des réseaux, notamment ceux de la jeunesse, comme une composante essentielle du cadre de mise en œuvre (ECE/CEP/AC.13/2018/3, par. 15 f) i)).

25. Le Comité se trouvait dans une phase de transition au cours de laquelle la mission, les objectifs et le cadre de mise en œuvre de la Stratégie étaient renouvelés parallèlement à l'élaboration du plan de travail correspondant pour l'après-2019. Il fallait donc y intégrer la question du rôle de la jeunesse. Cette question avait été abordée lors d'un échange de vues entre experts à l'occasion de la première réunion du Groupe spécial de la planification stratégique, tenue les 27 et 28 novembre 2018 à La Haye, dont l'objectif était d'examiner les défis actuels et les priorités futures pour les travaux du Comité et de formuler des propositions stratégiques pour promouvoir davantage l'EDD dans la région jusqu'en 2030. À cette réunion, les experts avaient notamment passé en revue des idées et des propositions concernant le rôle de la jeunesse, qui avaient ensuite été consignées dans un projet de note de réflexion établi en tant que résultat des activités du Groupe dans le cadre du volet 4, Entrepreneurat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable. Il y était envisagé de développer cinq grands domaines se prêtant à une participation active des jeunes afin de motiver ceux-ci à contribuer à la recherche de solutions et de bâtir avec eux un avenir plus durable (ECE/CEP/AC.13/2019/4, par. 68 à 88).

26. La Présidente a invité le Comité à examiner comment les jeunes pouvaient être concrètement associés aux activités de planification stratégique du cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, qui serait appliqué jusqu'en 2030 (« Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 »), et a fait part de quelques idées visant à tenir compte de la question de la participation des jeunes dans le projet de note de réflexion relative à ce nouveau cadre. Ces idées consistaient notamment à :

- a) Organiser un forum de la jeunesse dans l'un des États membres afin d'examiner le projet de note de réflexion relative au nouveau cadre de mise en œuvre (« Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 ») de la CEE ;
- b) Établir un groupe spécial de jeunes représentant les États membres ;
- c) Prévoir, dans la note de réflexion, une section consacrée à la place des jeunes dans l'EDD et la réalisation des objectifs de développement durable ;
- d) Désigner un représentant de la jeunesse comme membre des délégations nationales participant aux travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE.

27. S'agissant de tenir compte de la jeunesse dans les quatre volets du projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 (« Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 »), les propositions suivantes ont été formulées :

- a) « Amélioration des politiques » :
 - Prévoir la participation active des jeunes dans la planification, l'application et l'évaluation des politiques.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Paris, 2014).

² Pour plus d'informations au sujet du document d'orientation, voir <https://fr.unesco.org/eddpour2030>.

- Les politiques devraient porter sur les multiples aspects du développement durable, suivant une démarche intégrée, équitable et tenant compte des questions de genre.
 - Toutes les parties prenantes devraient allouer des ressources à la responsabilisation des jeunes en tant qu'agents du changement en matière d'EDD.
- b) « Approche paninstitutionnelle » :
- Les établissements d'enseignement et les pouvoirs publics devraient apporter un soutien institutionnel et des ressources aux projets de transition vers un avenir plus durable portés par des jeunes.
 - Renforcement de l'action collective parmi les initiatives en faveur du développement durable.
 - Acceptation des jeunes en tant que partenaires à part entière en vue d'accélérer la transformation opérationnelle des établissements d'enseignement dans l'optique du développement durable.
- c) « Apprentissage de l'EDD et jeunesse » :
- Les établissements d'enseignement et les pouvoirs publics devraient encourager et aider les jeunes et les éducateurs à expérimenter des méthodes d'apprentissage innovantes.
 - Suivre et évaluer ces méthodes pour en déterminer l'efficacité et l'utilité dans la promotion de l'EDD.
 - Adapter l'impact des méthodes d'apprentissage jugées concluantes en fonction des différents contextes géographiques et institutionnels.
 - Étoffer les capacités des jeunes en tant que formateurs et pairs éducateurs dans le cadre de l'EDD.
 - Développer l'aptitude des éducateurs et des formateurs à responsabiliser les jeunes pour les faire participer à l'EDD.
- d) « Collectivités locales, jeunesse et EDD » :
- Respecter la voix des jeunes dans le cadre des initiatives communautaires en matière d'EDD.
 - Soutenir les initiatives en matière d'EDD lancées par des jeunes dans les collectivités locales.
 - Inciter les jeunes à participer à des situations de la vie courante et à en tirer des enseignements.
- e) « Entrepreneuriat, jeunesse et EDD » :
- Reconnaître l'importance de la contribution de l'entrepreneuriat aux objectifs de l'EDD.
 - Instaurer une politique et des conditions de financement en faveur des nouvelles start-up.
 - Renforcer la capacité des jeunes de fonder et de gérer des entreprises.
- f) « Enjeux du développement durable, perspectives et jeunesse » :
- Permettre à tous les jeunes de comprendre et de mesurer d'un point de vue critique la complexité et les incertitudes propres aux enjeux du développement durable et aux perspectives qu'il offre.
 - Donner aux jeunes les moyens d'envisager un avenir plus durable.
 - Doter les étudiants des compétences nécessaires à la transformation de leur vie personnelle, des établissements d'enseignement, des communautés et des pays.

28. En ce qui concerne les moyens possibles d'aborder les questions relatives à la jeunesse dans le futur cadre de mise en œuvre, les propositions suivantes ont été faites :

a) Consacrer un cinquième volet du projet de note de réflexion « Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 » à ces questions ;

b) Traiter ces questions dans le cadre d'une initiative du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE, qui s'intitulerait : « Les jeunes appellent à la mobilisation : Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 à l'intention de la jeunesse » ;

c) Disséminer ces questions de façon horizontale dans les quatre volets du projet de cadre de mise en œuvre de la CEE « Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 » ;

d) Élaborer un plan de travail sous les auspices du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE, prévoyant des mesures et des activités particulières axées sur les jeunes, l'EDD et les objectifs de développement durable.

29. Les membres ont étudié les propositions susmentionnées et ont échangé des vues au sujet des moyens permettant de faire participer les jeunes aux activités prévues. Un certain nombre d'obstacles à la participation des jeunes ont été relevés, notamment le cadre formel des réunions annuelles du Comité directeur, le choix de l'organisation ou de l'instance idoine de représentation des jeunes et la recherche d'un accord sur les méthodes et les mécanismes qui s'y prêteraient.

30. Dans ses observations finales, la Présidente a dit combien il était important d'examiner ce point de l'ordre du jour et a souligné qu'au cours des quinze dernières années, le Comité s'était attaché en priorité à réorienter les systèmes d'enseignement vers l'EDD en privilégiant la nouvelle génération en tant que moteur d'une transformation des mentalités. Il était donc essentiel d'admettre que les jeunes étaient les catalyseurs du changement et le Comité devait déterminer comment mobiliser les jeunes de la région de la CEE et les associer à ses travaux.

31. Le Comité est convenu de charger un représentant de Youth Sexual Awareness for Europe : a) de prendre contact dans les deux mois suivants avec les principaux réseaux et les grands groupes représentant les organisations de jeunes afin de leur communiquer les résultats des travaux du Comité directeur sur l'élaboration du nouveau cadre de mise en œuvre « Planification stratégique de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030 » et ses priorités ; b) de coordonner la collecte d'idées, de suggestions et de recommandations concernant les solutions aux questions qu'il avait été envisagé d'examiner au cours de la réunion et d'en établir une compilation ; et c) d'élaborer une proposition ou une note de réflexion approfondie concernant le point de vue des jeunes sur leur participation au processus engagé, qui serait présentée à la prochaine réunion du Comité directeur en 2020.

IV. Activités récentes d'autres instances internationales visant à promouvoir l'éducation au service du développement durable

32. Une représentante de la Section de l'éducation pour le développement durable de l'UNESCO a informé les participants des activités entreprises par son organisation en vue de définir l'avenir de l'éducation au service du développement durable, en s'appuyant sur les enseignements tirés depuis la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et sachant que la première phase du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable s'achèverait en 2019. L'exposé, axé sur la présentation du nouveau dispositif applicable à l'EDD pour l'après-2019, a été suivi d'une discussion sur la façon dont il pourrait être relié à la mise en œuvre du cadre de la CEE au niveau régional, ainsi que d'une proposition tendant à mettre en concordance les rapports et les indicateurs pour la phase de l'après-Programme d'action mondial pour l'éducation .

33. Le nouveau cadre de mise en œuvre de l'EDD pour l'après-2019, intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable (L'EDD pour 2030) », avait été arrêté et adopté à la 206^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO (Paris, 3 au 17 avril 2019) pour la période allant de 2020 à 2030. Faisant reposer l'avenir de l'EDD sur les enseignements tirés, ce cadre proposait des pistes d'adaptation aux questions et tendances émergentes dont la stratégie globale devrait tenir compte. Il avait été élaboré à l'issue de vastes de consultations avec différentes parties prenantes, notamment : quatre colloques de réflexion tenus en Asie, en Europe, en Afrique et en Amérique latine ; une réunion de consultation technique à laquelle avaient participé des représentants de 116 États membres ; une consultation publique en ligne à l'échelle mondiale ; des échanges de vues avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ; les examens annuels de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

34. Le nouveau cadre³ présentait trois aspects fondamentaux devant être pris en considération et intégrés dans le système d'enseignement : l'action transformatrice ; les changements structurels ; le progrès technologique. Dans la droite ligne de la résolution 72/222 de l'Assemblée générale, qui avait reconnu l'EDD comme faisant partie intégrante de l'objectif de développement durable 4 et comme catalyseur essentiel de tous les autres objectifs, lui accordant ainsi une importance accrue, ce cadre visait essentiellement à contribuer à bâtir un monde plus juste et plus durable en mettant l'éducation au service de la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Concernant la mise en œuvre, il proposait une triple approche : a) appui continu à toutes les activités en matière d'EDD contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, même sans référence explicite à ces objectifs ; b) l'EDD comme moyen de faire mieux comprendre le développement durable aux apprenants comme au grand public par des activités de communication et de sensibilisation en milieu éducatif où les objectifs seraient expressément abordés ; et c) l'EDD comme moyen de parvenir à une réflexion critique et éclairée au sujet des objectifs, en soulevant des questions sur leurs corrélations mais aussi les tensions dont ils s'accompagnent et en offrant aux apprenants une occasion de s'exercer à opérer un équilibre.

35. La mise en œuvre concrète restait axée sur les cinq domaines d'action prioritaires et leur expansion par le recours à des partenaires en cascade. En vue de suivre une approche plus globale, les cinq réseaux partenaires seraient remplacés par un réseau unique sans exclusive, les travaux étant centrés sur les initiatives à prendre au niveau national et sur une mobilisation et une adhésion accrues des États membres. Ceux-ci devraient contribuer à édifier un monde plus juste et plus durable dans le cadre des cinq domaines d'action, en mobilisant de multiples parties prenantes et en soutenant leurs réseaux et leurs processus décisionnels au niveau national, les activités de sensibilisation et de communication en faveur des objectifs de développement durable ainsi que les initiatives en matière d'EDD organisées à l'échelle nationale. L'UNESCO devrait pour sa part appuyer les initiatives en faveur du développement durable lancées sur le plan national en faisant appel à un réseau non sélectif de partenaires, assurer le suivi et l'évaluation du Programme d'action mondial et veiller à sa mise en œuvre sur la base de données factuelles.

36. Dans le contexte de la mise en œuvre régionale du nouveau cadre relatif à l'éducation en vue du développement durable pour 2030, qui présentait un intérêt pour la Stratégie de la CEE et d'autres réseaux régionaux, l'UNESCO prévoyait d'organiser des dialogues régionaux au début de la phase à venir de façon que les initiatives nationales soient bien établies et puissent être intégrées aux démarches régionales, dans l'optique des travaux d'ensemble sur les objectifs de développement durable au niveau mondial. S'agissant de lien entre le dispositif de l'UNESCO et le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 de la Stratégie de la CEE, le volet 1, Approche paninstitutionnelle de l'éducation au service du développement durable, pouvait être rapproché du domaine d'action prioritaire 2 sur l'approche institutionnelle globale du cadre prévu par l'UNESCO. Il serait particulièrement intéressant de collaborer sur le volet 2 du cadre de la CEE,

³ UNESCO, L'éducation en vue du développement durable (EDD) après 2019, document 204 EX/28. Disponible à l'adresse https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261625_fre.

Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable, qui avait un rapport avec les activités de l'UNESCO en matière de renforcement des politiques au titre du domaine d'action prioritaire 1 du cadre de l'EDD pour 2030.

37. Les travaux de la CEE sur le volet 3, Éducation numérique, technologies de l'information et de la communication et éducation au service du développement durable, étaient à rapprocher de ceux de l'UNESCO sur l'avenir technologique, qui constituait un domaine de réflexion important, et les travaux du volet 4, Entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable, correspondaient aux domaines d'action prioritaires 3, sur les éducateurs, et 4, sur les jeunes, du cadre de l'UNESCO, ainsi qu'aux travaux tendant à opérer des changements structurels et à rechercher des valeurs qui pourraient constituer une alternative aux sociétés de consommation.

38. La recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales était le fondement du dispositif de soumission de rapports correspondant à l'indicateur mondial 4.7.1 des objectifs de développement durable. L'UNESCO avait récemment conclu la sixième consultation concernant l'application de cette recommandation⁴, qui portait également sur le suivi des indicateurs mondiaux relatifs aux cibles 12.8 et 13.3 des objectifs de développement durable, ayant trait à la consommation durable et à l'éducation en matière de changements climatiques, respectivement.

39. En sa qualité d'organisme responsable du suivi de l'indicateur mondial correspondant à la cible 4.7 des objectifs de développement durable, l'UNESCO avait mis au point un outil d'analyse et mené des études complémentaires sur le sujet. L'organisation travaillait à la mise à jour du questionnaire et de la méthode en vue du septième cycle de présentation de rapports concernant l'application de sa recommandation de 1974 (prévue pour 2020) et proposait d'y inclure les dernières tendances, évolutions et questions liées au suivi de l'indicateur mondial relatif à la cible 4.7. Des consultations d'experts, auxquelles les membres du Comité directeur et les autres partenaires intéressés étaient invités à participer, seraient organisées tout au long de 2019. Les résultats de ce septième cycle de présentation de rapports étaient attendus pour la fin de 2021 et seraient soumis au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour approbation.

40. En ce qui concerne la collaboration entre l'UNESCO et la CEE visant à harmoniser les mécanismes d'établissement de rapports et les indicateurs au cours de la phase de l'après-Programme d'action mondial, il a été suggéré de faire concorder les rapports nationaux du cadre de mise en œuvre de la CEE pour l'après-2019 et les rapports nationaux de suivi des indicateurs mondiaux de l'UNESCO pour les cibles 4.7.1, 12.8.1 et 13.3.1. Cette suggestion, qui permettrait d'éviter une double charge de travail, contribuerait à renforcer le suivi des indicateurs mondiaux à l'échelle nationale dans la région et à ménager des possibilités de mieux cerner les spécificités régionales qui ressortent des résultats du suivi mondial, ce qui alimenterait les réflexions sur l'action à mener au niveau de la région de la CEE.

41. La représentante de l'UNESCO a ensuite informé le Comité des manifestations prévues en 2019 et en 2020, parmi lesquelles : un forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 9 au 18 juillet 2019) ; le quatrième forum de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale (Hanoï, 2 et 3 juillet 2019) ; la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale (New York, 17 au 30 septembre 2019) ; la quarantième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 12 au 27 novembre 2019) ; une conférence de l'UNESCO donnant le coup d'envoi de son programme « L'EDD pour 2030 » sur le plan international (Berlin, 2 au 4 juin 2020).

42. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été précisé que l'UNESCO veillait à faire participer les ministères de l'environnement et d'autres agences nationales concernées en organisant des consultations techniques annuelles avec les États. Concernant le suivi de la

⁴ Rapport disponible à l'adresse <https://fr.unesco.org/themes/ecm/sdg47progress>.

cible 4.7, le questionnaire serait révisé avec la participation de multiples parties prenantes puis envoyé aux ministères de l'éducation en vue d'une concertation avec d'autres organismes chargés de l'EDD à l'échelle nationale. Les précisions suivantes ont également été apportées : l'UNESCO prêterait son concours à la création dans chaque pays d'instances multipartites qui piloteraient des initiatives au niveau national ; chaque État membre serait encouragé à lancer des initiatives nationales dans l'optique de « L'EDD pour 2030 » ou à renforcer et à prendre en main celles qui existaient déjà. Parmi ces initiatives, divers projets phares porteraient sur des questions particulières. L'UNESCO considérerait que les initiatives et structures régionales telles que la Stratégie de la CEE ou la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au service du développement durable complétaient les initiatives nationales et joueraient un rôle important en contribuant au succès du nouveau cadre « L'EDD pour 2030 ». S'agissant de la possibilité de regrouper les mécanismes de présentation de rapports de l'UNESCO et de la CEE pour l'après-2019, la Présidente du Comité a précisé que chaque organisation conserverait son propre questionnaire afin de préserver les spécificités des nouveaux volets autour desquels s'articulent ses travaux, mais qu'il y aurait des corrélations entre un certain nombre de questions se rapportant aux principaux secteurs d'activité de l'une et de l'autre.

43. Le représentant du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable a présenté un aperçu des faits nouveaux survenus et des manifestations organisées dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au service du développement durable depuis l'élaboration de celle-ci. Après un bref rappel historique, il a communiqué aux participants des renseignements sur le plan d'action actuel de la Stratégie méditerranéenne et l'état d'avancement de sa mise en œuvre, sur les résultats des activités de formation et des réunions de consultation déjà organisées, ainsi que sur les prochaines étapes.

44. Les participants ont été informés de la tenue prochaine de la deuxième réunion du Comité méditerranéen sur l'éducation au service du développement durable et d'un atelier régional consacré à l'EDD (Héraklion, Grèce, 24-26 juin 2019). Cette réunion aurait pour but : a) de faire le point sur les progrès accomplis dans la prise en compte et l'application du plan d'action de la Stratégie méditerranéenne ; b) de contribuer aux principaux processus auxquels la Stratégie méditerranéenne a été intégrée ; c) de présenter les résultats des activités nationales de renforcement des capacités dans le domaine de l'EDD financées par l'Union européenne ; et d) de faire connaître les principales priorités thématiques de la région sous l'angle de l'EDD dans divers domaines, parmi lesquels : les modes de consommation et de production durables, la lutte contre les déchets marins, la biodiversité et les réserves de la biosphère, et les problèmes liés aux réfugiés.

45. L'intervenant a exposé les buts et objectifs des programmes actuels relatifs à l'EDD, qui contribuaient à la mise en œuvre des priorités thématiques de l'Initiative méditerranéenne pour l'éducation en faveur de l'environnement et du développement durable et du plan d'action du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable, dont le Programme des ressources en eau non conventionnelles en Méditerranée, le programme relatif aux déchets marins et d'autres encore. Pour conclure, il a présenté les réalisations, résultats et incidences d'ensemble des activités pédagogiques et des actions de sensibilisation menées dans le bassin de la Méditerranée pendant la période de mise en œuvre 2008-2018.

46. La représentante de la Hongrie a fourni au Comité des renseignements sur les résultats et conclusions du Séminaire concernant l'éducation au service du développement durable pour les États parties à la Convention des Carpates (Budapest, 16-18 avril 2019). Ce séminaire avait été organisé par le Ministère hongrois des ressources humaines, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Vienne – qui assurait le Secrétariat intérimaire de la Convention des Carpates – et le Ministère hongrois de l'agriculture. Le projet avait été financé par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire, et avait bénéficié du soutien actif du Programme de conseil et d'assistance pour la protection de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'autres pays voisins de l'Union européenne. Il avait été supervisé par l'Agence allemande pour l'environnement et l'Office fédéral allemand pour la protection de

la nature. Le séminaire avait pour principal objectif de favoriser l'instauration d'une coopération entre les groupes de parties concernées par l'EDD dans la région des Carpates, ou d'élargir la collaboration existante, et de contribuer ainsi à la mise en œuvre des politiques relatives à l'EDD promues par des organisations internationales de premier plan, telles que la CEE.

47. L'intervenant a souligné que la démarche transdisciplinaire qui avait présidé au séminaire était inédite, puisque les manifestations organisées antérieurement dans le cadre de la Convention des Carpates suivaient certes une approche multidisciplinaire mais s'adressaient à des experts de domaines bien précis tels que des universitaires et des spécialistes des questions politiques. Le séminaire avait pour but de rassembler des acteurs divers, à savoir des enseignants, des directeurs d'établissements scolaires, des responsables du secteur de l'éducation, des experts des questions opérationnelles, des décideurs, des formateurs d'enseignants et des universitaires. Aussi importants qu'aient été les échanges transnationaux qui avaient eu lieu lors de cette manifestation, le programme était aussi conçu pour que les professionnels de ces différents secteurs touchant l'EDD puissent confronter leurs points de vue. Le séminaire de la Convention des Carpates était axé sur deux domaines thématiques essentiels : l'approche paninstitutionnelle de l'EDD ; l'appui à apporter aux bonnes pratiques des enseignants et le renforcement des compétences des éducateurs en matière d'EDD pour que les enseignants aient les moyens de dispenser une éducation de qualité. L'intervenant a détaillé le programme du séminaire, en mettant l'accent sur les principaux résultats escomptés grâce aux efforts collectifs des pays des Carpates visant à intégrer l'EDD dans la région et à mieux adapter des pratiques ayant un fondement culturel.

48. La représentante du réseau Global Education Network Europe a présenté le profil général, les activités et les réalisations de l'organisation, qui regroupait des ministères, des organismes et d'autres instances ayant des responsabilités au niveau national dans les pays européens, touchant la politique, la stratégie, le financement et la coordination de l'éducation à l'échelle mondiale. Le réseau Global Education Network Europe avait pour principal objectif de renforcer l'éducation et la formation en tant qu'outils d'un changement social positif, notamment en faveur de la justice sociale, des droits de l'homme et de la durabilité, aux niveaux tant local que mondial. Pour atteindre cet objectif, il se livrait aux activités suivantes : organisation de tables rondes semestrielles sur le partage d'expérience et l'apprentissage en matière de politiques à l'intention des pays participants ; mise en place d'examens collégiaux volontaires chaque fois que le besoin s'en fait sentir au niveau national, comprenant l'identification de bonnes politiques et pratiques dont d'autres pays pourraient s'inspirer, ainsi que des recommandations solidement étayées visant à en améliorer et rehausser la qualité et la portée ; appui apporté de manière structurée et souple aux pays disposant d'une moindre expérience et de moyens de financement relativement modestes, afin qu'ils approfondissent leur engagement et étoffent leurs politiques et les moyens affectés à celles-ci ; offrir des possibilités de mettre en relation des universitaires, des chercheurs et des décideurs dans le domaine de l'éducation à l'échelle mondiale, en particulier par la création de l'Academic Network on Global Education and Learning ; et favoriser la reconnaissance et l'apprentissage de pratiques d'éducation de portée mondiale sur le terrain, en organisant l'édition annuelle du Prix mondial de l'éducation et en produisant et diffusant des informations et une réflexion critique sur des enjeux mondiaux de nature transversale et sur une éducation mondiale de qualité. La mise en place d'une politique publique de l'éducation au niveau mondial permettait aux citoyens et aux organisations de disposer d'un cadre pour partager des informations utiles, envisager d'un point de vue critique les politiques et pratiques actuelles et différentes solutions plus équitables, et pour expérimenter celles-ci afin de susciter le changement.

49. Ayant pris note des exposés présentés par l'UNESCO, le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable, le Ministère hongrois des ressources humaines et le réseau Global Education Network Europe, le Comité a souligné combien la collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires était importante pour la mise en œuvre du programme actuel et des activités futures en matière d'EDD.

V. Résultats de la première réunion du Groupe spécial de la planification stratégique et des travaux ultérieurs du Groupe : projet de document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019

50. À sa treizième réunion, le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE avait tenu des débats sur l'avenir de l'éducation au service du développement durable afin d'élaborer des propositions, des recommandations et des outils novateurs pour combler les lacunes et donner un nouvel élan à l'EDD et au rôle que le Comité directeur joue aux niveaux tant régional que national. Pour ce faire, le Comité directeur avait constitué un groupe spécial composé des membres intéressés.

51. Le Comité directeur a été informé des résultats de la première réunion du Groupe spécial de la planification stratégique, qui s'était tenue à l'invitation du Gouvernement néerlandais à la faveur d'une contribution en nature au mécanisme de financement volontaire du Comité. Les consultations entre l'équipe dirigeante et les membres du Groupe spécial s'étaient poursuivies en ligne. À la suite de celles-ci, le Groupe avait élaboré le projet de document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 en y incorporant ses contributions, fondées à la fois sur : a) les discussions menées lors de sa première réunion et les recommandations formulées à cette occasion ; b) les cadres directifs relatifs à l'avenir de l'éducation au service du développement durable élaborés par l'UNESCO et le Conseil européen ; et c) l'expérience acquise et les résultats obtenus par le Comité directeur.

52. La Présidente a présenté le projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 élaboré par les membres du Groupe spécial et soumis comme document officiel (ECE/CEP/AC.13/2019/4) pour examen à la quatorzième réunion du Comité directeur. Elle a ensuite invité les responsables du Groupe spécial à présenter des documents de réflexion concernant chacun des quatre domaines thématiques recensés dans le projet de note de réflexion, à savoir : a) approche paninstitutionnelle de l'éducation au service du développement durable – les institutions en tant que communautés d'apprentissage porteur de changement ; b) enseignement de qualité et éducation au service du développement durable ; c) éducation numérique, technologies de l'information et de la communication et éducation au service du développement durable ; et d) entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable.

53. Après la présentation des documents de réflexion par les quatre responsables des volets thématiques, la Présidente a invité les participants à former des sous-groupes de travail distincts chargés d'examiner les textes proposés pour les quatre domaines thématiques recensés dans le projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019. Une fois les débats au sein des sous-groupes achevés, les rapporteurs désignés pour chacun d'eux ont présenté au Comité les résultats des travaux réalisés, en communiquant une liste des principales conclusions et recommandations issues des débats. Celles-ci seraient prises en considération par le Groupe spécial au cours du processus d'élaboration finale du document de réflexion lors de sa deuxième réunion, qui se tiendrait à Nicosie avant la fin du mois de septembre 2019.

54. La Présidente a présenté un résumé des débats, en soulignant que les discussions de groupe marquaient le début du processus d'élaboration finale du projet de document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, qui se poursuivrait à la deuxième réunion du Groupe spécial.

55. Elle a proposé que les délégations examinent le projet de document de réflexion en interne au niveau national et a invité les membres du Comité à donner leur avis sur le projet de document, en tenant compte également des exposés présentés par les responsables des quatre volets considérés⁵, et à faire parvenir leurs éventuelles observations au secrétariat avant la fin de juin 2019.

⁵ Point 5 de l'ordre du jour, à consulter à l'adresse http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/esd/14thMeet_SC/Doc/Agenda_1901849F.pdf.

56. Le Comité a pris note de l'information selon laquelle la deuxième réunion du Groupe spécial de la planification stratégique se tiendrait à Nicosie en 2019 (les dates seraient confirmées en concertation avec la Présidente du Comité directeur et le secrétariat) et viserait à poursuivre l'élaboration du document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 et à l'achever, en tenant compte des observations recueillies auprès des membres du Comité.

57. Le secrétariat a été chargé d'inviter par courriel les membres du Comité à formuler des observations sur le projet de document de réflexion avant la tenue de la deuxième réunion du Groupe spécial de la planification stratégique.

58. Le Comité a demandé au secrétariat d'intégrer les résultats des débats et toutes les observations reçues par écrit au projet de document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 et de communiquer ce document au Comité directeur pour approbation finale en vue de la soumission de la version définitive du document à la prochaine réunion du Comité, qui se tiendrait au printemps 2020.

VI. Esquisse du projet de plan de travail relatif au cadre de mise en œuvre pour l'après-2019

59. Le secrétariat a fourni au Comité des informations sur le processus d'élaboration de l'esquisse du projet de plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable pour l'après-2019, qui avait été préparée par le Groupe spécial de la planification stratégique en consultation avec le Bureau. L'esquisse avait été établie sur la base du projet de document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, également élaboré par le Groupe spécial à sa première réunion. Elle avait pour objet de présenter les activités à entreprendre après 2019 afin de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et international, conformément au mandat donné par les ministères de l'éducation et de l'environnement à leur deuxième réunion de haut niveau (Batumi, Géorgie, 8 juin 2016).

60. Le Comité directeur a été invité à examiner l'esquisse du projet de plan de travail (ECE/CEP/AC.13/2019/3, annexe I) et à faire des observations sur ce sujet, à communiquer au secrétariat avant la fin de juin 2019.

61. Le secrétariat a indiqué que les résultats des débats et les observations formulées seraient incorporés dans le projet en vue de l'élaboration du document final qui serait soumis officiellement à la réunion suivante du Comité, en 2020. Il a été précisé qu'il convenait d'indiquer, lorsque de nouvelles activités étaient proposées, les ressources financières nécessaires, le calendrier prévu et les partenaires de mise en œuvre. Il a également été souligné que toutes les activités répertoriées dans le plan de travail devraient faire l'objet d'un examen attentif, pour que leur mise en œuvre puisse de façon réaliste bénéficier d'un financement correspondant.

VII. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

62. Plusieurs parties prenantes ont informé le Comité directeur des activités nationales et internationales liées à la mise en œuvre de la Stratégie qui étaient soit prévues soit en cours de réalisation.

63. La représentante de la Roumanie a brièvement fait état des efforts déployés par le Ministère roumain de l'éducation nationale pour promouvoir les partenariats visant à mettre en œuvre l'EDD, avec par exemple la création de ressources éducatives libres pour la mise en place d'une formation sur l'EDD destinée aux enseignants. Le Ministère avait également signé un protocole de collaboration avec un groupement de 100 entités des secteurs de l'éducation et de l'environnement aux fins de l'élaboration d'une politique publique en matière d'EDD, qui reposerait sur les trois domaines d'action prioritaires verticaux et les trois domaines d'action prioritaires horizontaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/

2/Add.2). Le Ministère prévoyait d'organiser fin mai 2019 un débat public auquel prendraient part des acteurs d'horizons très divers. Cette politique était également appuyée par le Ministère de l'environnement. Entre-temps, le Département du développement durable avait commencé à mettre en place des unités spéciales pour le développement durable dans tous les ministères, ainsi qu'un groupe de travail interinstitutionnel chargé d'élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs que la Roumanie s'était fixés à l'horizon 2020 dans le cadre de sa Stratégie pour un développement durable et, par la suite, l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation.

64. Le représentant de l'Agence chypriote pour l'énergie (Cyprus Energy Agency), ONG créée en 2009 pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables et le transport durable, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la contribution à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, a communiqué aux participants des renseignements sur le projet de réseau pour l'emploi des jeunes dans la perspective de la durabilité énergétique dans les îles (Youth Employment Network for Energy Sustainability in Islands). Le projet avait bénéficié d'un don de 2,3 millions d'euros de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, par l'intermédiaire du Fonds de l'Espace économique européen et de la Norvège pour la promotion de l'emploi des jeunes. Il visait à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation dans les îles des États bénéficiaires, le principal objectif étant de réduire le chômage au sein du groupe cible en créant des emplois verts. Le projet consistait à collaborer avec les participants dans le cadre d'un processus complexe destiné à les former et à les préparer à occuper des emplois verts liés aux quatre domaines thématiques suivants : efficacité énergétique ; énergies renouvelables ; tourisme durable ; et mobilité. Il prévoyait : un programme éducatif sur l'innovation dans les entreprises et sur les quatre domaines thématiques ; un dispositif de mobilité ; un mécanisme de parrainage ; et une étape finale au cours de laquelle les participants travailleraient pendant six mois sur des projets proposés par des autorités locales, régionales et nationales. Les résultats attendus étaient les suivants : amélioration de la situation de l'emploi pour les jeunes concernés ; accroissement de la participation à l'éducation et à la formation des jeunes antérieurement déscolarisés et sans emploi ni formation ; et approches innovantes pour faire reculer le chômage des jeunes.

65. La représentante du réseau d'ONG Education for Sustainable Development (Ukraine) a fait un exposé sur l'expérience acquise par le réseau et les résultats obtenus pendant la période 2018-2019, en synergie avec les partenaires nationaux et internationaux. Créé en 2014, le réseau comptait plus de 750 membres qui participaient à une plateforme interactive et étaient issus de divers groupes (administration, établissements d'enseignement, institutions scientifiques, organismes publics, parcs nationaux, etc.). Ses partenaires internationaux étaient notamment le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Agence allemande de coopération internationale et le Projet de développement du secteur horticole ukrainien bénéficiant du soutien du Gouvernement canadien, de la CEE, de l'Union européenne et d'autres organismes. Ce réseau de partenariats avait essentiellement pour tâche de participer aux processus de prise de décisions et d'élaborer des stratégies, des plans d'action et des outils pratiques permettant de mettre en œuvre la Stratégie de la CEE aux niveaux national et local en Ukraine. Ses activités couvraient également les questions liées à l'économie verte et aux pratiques durables de passation des marchés publics. Ses principaux objectifs étaient les suivants : réunir l'ensemble des parties prenantes sur une plateforme unique ; assurer un échange de données d'expérience, d'informations, de documents et de contacts utiles au sein du réseau ; assurer l'accès aux contenus et données disponibles relatifs à l'EDD, ainsi que leur collecte ; et promouvoir le développement d'une société entièrement nouvelle fondée sur les principes du développement durable. Le réseau encourageait le renforcement des synergies entre la société civile et les pouvoirs publics en facilitant la participation et l'élaboration des politiques et en stimulant l'activité. Il assurait également la participation des acteurs concernés en faisant en sorte que l'EDD soit intégrée dans les plans d'action nationaux et locaux, et diffusait des informations sur les stratégies et instruments relatifs à l'EDD auprès des partenaires internationaux, régionaux, nationaux et locaux. L'intervenante a communiqué aux participants des renseignements sur la manière dont l'un des principaux partenaires du réseau – le Programme de microfinancements du Fonds pour

l'environnement mondial – avait contribué à faire progresser l'EDD dans le pays. Elle a en outre donné un aperçu des résultats des activités menées en coopération avec les parties prenantes nationales et internationales, dans le but de mettre en œuvre les principes de développement durable, l'EDD et la politique de l'environnement en Ukraine.

66. Le Comité directeur a pris note des exposés sur le renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes. Il a accueilli avec intérêt ces informations et a recommandé de tirer parti au maximum de telles synergies, en particulier à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

VIII. Préparatifs du prochain cycle de présentation de rapports obligatoires au titre de la Stratégie (après 2019) : modernisation du modèle de présentation des rapports

67. La Présidente a rappelé le processus initial d'élaboration du premier modèle de présentation des rapports, qui avait été engagé en application de la décision adoptée à la première Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Vilnius, 17 et 18 mars 2005), lorsque la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable avait été lancée et qu'il avait été décidé d'établir des indicateurs pour mesurer l'efficacité de sa mise en œuvre. L'ensemble d'indicateurs avait été mis au point par le Groupe d'experts des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable, créé en application d'une décision prise à la première Réunion de haut niveau. Des informations sur l'élaboration des indicateurs étaient fournies dans trois rapports d'activité complémentaires (CEP/AC.13/2005/9, ECE/CEP/AC.13/2006/5 et ECE/CEP/AC.13/2008/4).

68. Le modèle de présentation des rapports avait été depuis lors le principal outil d'évaluation des efforts déployés au niveau national, dans le cadre des quatre cycles d'établissement de rapports obligatoires lancés en 2007, 2010, 2014 et 2018 pour examiner la mise en œuvre de la Stratégie au cours des quatre premières phases (2005 à 2007, 2008 à 2010, 2011 à 2015 et 2017 à 2019). La procédure d'examen de la mise en œuvre de la Stratégie figurait dans les plans de travail prévus pour chacune de ces phases. Les modèles connexes pour l'établissement de rapports reposaient sur le cadre principal élaboré par le Groupe d'experts des indicateurs, et tenaient compte des précédents cycles d'établissement de rapports et des observations formulées par les pays sur la facilité d'utilisation et la valeur pratique des indicateurs. À la suite des deux premiers cycles, le modèle de présentation des rapports avait été légèrement remanié, en 2014 et 2018, au vu des exigences des troisième (2011-2015) et quatrième (2017-2019) phases de mise en œuvre, en concertation avec le Groupe d'experts des indicateurs.

69. Le modèle de présentation des rapports était assez classique ; sa structure permettait un traitement efficace des informations reçues et il facilitait la comparaison des rapports nationaux de mise en œuvre. Il s'agissait d'un outil concret, présentant des informations complètes sur la mise en œuvre par les pays de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable au niveau national, assorti d'une annexe expliquant en détail la manière dont il convenait de le remplir. Le modèle de présentation des rapports aidait les États membres à suivre, améliorer et promouvoir les activités relatives à l'EDD à l'échelon national et à combler d'éventuelles lacunes dans la mise en œuvre. Les données recueillies auprès des pays donnaient un aperçu général de la mise en œuvre de la Stratégie au niveau régional, facilitaient l'échange de bonnes pratiques entre les pays et servaient de référence pour les exemples de techniques efficaces de mise en œuvre de l'EDD dans la région à l'intention de diverses organisations et pour d'autres politiques parallèles.

70. Les rapports devaient être présentés suivant un cadre élargi et détaillé (ECE/CEP/AC.13/2014/5, annexe), qui comprenait 48 indicateurs qualitatifs et quantitatifs reposant sur les principaux points ci-après, autour desquels s'articulait la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable :

a) Faire en sorte que les cadres politiques, réglementaires et opérationnels favorisent la promotion de l'EDD ;

- b) Promouvoir le développement durable par l'apprentissage formel, non formel ou informel ;
- c) Doter les éducateurs des compétences nécessaires pour qu'ils puissent intégrer le développement durable dans leur enseignement ;
- d) Assurer l'accès aux outils et matériels nécessaires à l'EDD ;
- e) Promouvoir la recherche-développement en matière d'EDD ;
- f) Renforcer la coopération dans le domaine de l'EDD à tous les niveaux dans la région de la CEE ;
- g) Préserver, utiliser et promouvoir le savoir des peuples autochtones ainsi que le savoir local et traditionnel en matière d'EDD ;
- h) Décrire les problèmes et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie ;
- i) Décrire l'assistance nécessaire pour mettre en œuvre la Stratégie au niveau national.

71. Ces dernières années, les coordonnateurs nationaux avaient fait valoir que la structure et le contenu du modèle de présentation des rapports devaient être remaniés, compte tenu des difficultés mises en évidence au cours de la mise en œuvre de la Stratégie depuis 2005 et des nouvelles priorités des programmes mondiaux et régionaux de développement durable.

72. La nécessité de réviser le modèle de présentation des rapports était devenue d'autant plus pressante que : a) certains des sous-indicateurs n'avaient plus lieu d'être (par exemple, le sous-indicateur 1.1.1 « Le texte de la Stratégie de la [Commission économique pour l'Europe] pour l'[éducation en vue du développement] est-il disponible dans votre (vos) langue(s) nationale(s) ? ») ; b) plusieurs points avaient été élargis ou développés et sortaient du champ d'application d'un indicateur particulier (par exemple, le point 3 « Doter les éducateurs des compétences nécessaires pour qu'ils puissent intégrer le développement durable dans leur enseignement » pouvait désormais se rapporter à tous les éducateurs, y compris mais non exclusivement aux enseignants et à toutes les parties intéressées travaillant dans le domaine de l'EDD) ; c) certains points ne permettaient d'évaluer que partiellement les domaines d'action prioritaire (par exemple, le point 2 « Promouvoir le développement durable par l'apprentissage formel, non formel ou informel », pour lequel les sous-indicateurs étaient limités à une approche pédagogique globale) ; et d) le cadre de la « Planification stratégique de l'éducation au service du développement à l'horizon 2030 » de la CEE mettait l'accent sur quatre nouveaux volets assortis d'une dynamique et d'un potentiel distincts.

73. Pour toutes ces raisons, la Présidente a proposé de réexaminer le modèle de présentation des rapports et de créer un groupe spécial d'experts chargé de réviser le modèle existant et/ou d'en élaborer un nouveau, en se réunissant physiquement et en se concertant en ligne. Il aurait pour mandat de mettre au point le modèle en fonction des éléments suivants : a) les principaux points pris en compte par la Stratégie ; b) les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie depuis 2005 ; c) le nouveau cadre de mise en œuvre (« Planification stratégique de l'éducation au service du développement à l'horizon 2030 »). Le but était de fournir aux États membres un modèle de présentation des rapports qui soit souple, révisé et modernisé et corresponde à la nouvelle mission du Comité. Le projet de modèle révisé de présentation des rapports serait soumis au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE à sa quinzième réunion, en 2020, afin qu'il soit examiné avant son élaboration finale en 2021.

74. À l'issue de la discussion qui a suivi, le Comité :

- a) Est convenu de créer un groupe spécial d'experts – le Groupe spécial des indicateurs – qui serait chargé de moderniser ou de réviser le modèle existant de présentation des rapports en vue de la prochaine phase de mise en œuvre (2020-2030), compte tenu du nouveau document de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 que le Groupe spécial de la planification stratégique était en train d'élaborer, et a

proposé de nommer M. Roel van Raaij, coordonnateur national des Pays-Bas, Président du Groupe spécial des indicateurs ;

b) Est convenu, pour le cinquième cycle de présentation de rapports obligatoires, d'aligner le calendrier de présentation des rapports sur celui du plan de mise en œuvre pour la phase de l'après-Programme d'action mondial de l'UNESCO, c'est-à-dire de prévoir deux phases intermédiaires de mise en œuvre entre 2020 et 2030 – la première allant de 2020 à 2025 et la seconde de 2026 à 2030 ;

c) Est également convenu de mettre en concordance le nouveau modèle de présentation des rapports pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable avec le dispositif de suivi de l'UNESCO, pour éviter que des rapports ne soient établis en double, c'est à dire de réviser l'ensemble d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la CEE en tenant compte des synergies entre les trois mécanismes suivants : a) le nouveau dispositif de suivi de l'UNESCO (« L'EDD pour 2030 ») ; b) le mécanisme d'établissement de rapports annuels pour les objectifs de développement durable (notamment l'objectif 4) ; et c) le cadre pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie de la CEE ;

d) A souligné combien il importait de prendre en considération les expériences (tant positives que négatives) des précédents cycles d'évaluation en matière de collecte d'informations et d'analyse des enquêtes/indicateurs ;

e) A demandé au secrétariat d'envoyer un courriel pour déterminer qui souhaiterait devenir membre du Groupe spécial des indicateurs, l'effectif proposé étant de cinq membres. La sélection des membres serait effectuée en fonction de critères précis, qui seraient définis en coopération avec le Président du Groupe spécial des indicateurs, la Présidente du Comité directeur du CEE et le secrétariat.

IX. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2018-2019

75. Le secrétariat a présenté son évaluation de l'état actuel du fonds d'affectation spéciale pour l'éducation au développement durable et les ressources nécessaires pour 2019-2020, telle qu'elle figurait dans le document d'information n° 5⁶.

76. Le Comité a pris note de l'information fournie par le secrétariat selon laquelle, en l'état actuel des ressources, le fonctionnaire chargé de l'appui ne pourrait pas être maintenu dans ses fonctions de façon continue, ce qui affecterait la capacité du secrétariat d'assurer efficacement l'appui du processus (faute de fonds, le contrat de l'intéressé se terminerait le 30 juin 2019 et la date de sa reprise dépendrait de la disponibilité des ressources).

77. La Présidente a souligné combien l'appui fourni par le secrétariat était important et essentiel pour assurer le bon fonctionnement du Comité directeur dans l'optique des objectifs à atteindre et a engagé les États membres à envisager de verser des contributions financières ou en nature en faveur du processus d'EDD de la CEE, compte tenu de la situation nationale et des procédures de l'ONU.

78. La Présidente a insisté sur le rôle essentiel que les coordonnateurs nationaux devaient jouer en informant dûment leurs gouvernements de l'importance des contributions financières ou en nature au fonds d'affectation spéciale du Comité, étant donné que les activités de celui-ci étaient entièrement tributaires des contributions volontaires des États membres.

79. Le Comité directeur a exprimé ses remerciements aux États membres qui avaient versé des contributions à l'appui du processus de l'éducation au développement durable durant la période écoulée depuis sa réunion précédente. Il s'est également félicité que plusieurs États membres aient indiqué qu'ils fourniraient un soutien à l'avenir.

⁶ Document disponible à l'adresse http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/esd/14thMeet_SC/Doc/Agenda_1901849F.pdf.

80. Compte tenu du manque critique de fonds, le Comité directeur a demandé au secrétariat de faciliter l'envoi (de préférence au début de l'automne) de lettres officielles aux responsables de l'éducation et de l'environnement des États membres, les invitant à envisager de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable en 2020 et au-delà.

X. Calendrier des réunions

81. Le Comité directeur est convenu de tenir sa quinzième réunion les 7 et 8 mai 2020 à Genève.

XI. Questions diverses

82. Aucune autre question n'a été soulevée.

83. Le Comité directeur a demandé au secrétariat de télécharger sur le page Web de la réunion les exposés et les autres documents pertinents examinés au cours de celle-ci.

84. La Présidente a formulé quelques observations finales au sujet des deux journées de réunion et a remercié les intervenants et le Comité pour leur travail constructif et efficace. Elle a également remercié les interprètes pour leur excellente prestation et a prononcé officiellement la clôture de la réunion.
